



Victimes des attentats : Paris octroie des concessions perpétuelles

Plusieurs victimes des attentats de janvier dernier ont été inhumées à Paris. Afin de leur rendre hommage et en soutien à leurs familles, le Conseil de Paris leur octroie mardi des concessions funéraires perpétuelles.

La mobilisation citoyenne exceptionnelle lors de la marche républicaine du 11 janvier et de l'inhumation des victimes des attentats, a montré à quel point les Parisiens et les Français dans leur ensemble ont été profondément touchés par cette tragédie.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, a annoncé une série d'actions qui permettront, dans les mois et les années qui viennent, de poursuivre le nécessaire travail de mémoire, notamment auprès des jeunes générations.

Elle a également souhaité, en hommage aux victimes et en soutien à leurs familles, que le Conseil de Paris accorde à titre gracieux la conversion à perpétuité des concessions funéraires octroyées dans les cimetières parisiens.

Les conversions concernent les concessions suivantes :

- Concession acquise pour l'inhumation de Madame Elsa Cayat, au cimetière du Montparnasse.
- Concession acquise pour l'inhumation de Monsieur Christophe Honoré, au cimetière du Père Lachaise.
- Concession acquise pour l'inhumation de Monsieur Bernard Verlac, dit « Tignous », au cimetière du Père Lachaise.
- Concession acquise pour l'inhumation de Monsieur Georges Wolinski, au cimetière du Montparnasse.

Contact presse : Alison Hadjez / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61